Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500887-20251215-DEL2025_057-DE

CORPS -NUDS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :**
9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le lundi 15 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. PRIGENT Alain, Maire.

**Présents** : Alain PRIGENT, Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Yvonnick DAVID, Jacqueline CHEVILLON, Philippe BOURRÉ, Nathalie AQUILINA, Evelyne MARSOLLIER, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Yvon DANTEC, Bruno TRACOU, Franck HARDY, Hubert MINNITI, Delphine AVIGNON, Stéphanie ARNAUD, Laëtitia BOUGET, Vincent SEVAER.

**Excusés :** Sylviane PAUL (pouvoir à Alain PRIGENT), Jean-Michel DESMONS (pouvoir à Nathalie PERRIN), Mickaël PRODHOMME (pouvoir à Laurent LISEMBART), Marie GUEGUEN PRIGENT (pouvoir à Vincent SEVAER), Nathalie ROBIC (pouvoir à Hubert MINNITI).

**Secrétaire de séance** : Jacqueline CHEVILLON.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 – présents : 18 – votants : 23.

## 2025 – 057 – URBANISME FONCIER
## PRESENTATION DU CRACL DE LA ZAC DES GRANDS SILLONS
## ET AVENANT N° 8 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT CONCERTE DES GRANDS SILLONS

Monsieur le Maire, conjointement avec Alison CARRÉ de la SEM TERRITOIRES présentent le rapport suivant :

**VU** la ZAC des Grands Sillons créée par délibération en date du 7 février 2002,
**VU** la délibération en date du 23 mai 2005 approuvant la convention publique d'aménagement avec Territoires & Développement relative à la réalisation de la ZAC des Grands Sillons,
**VU** la convention publique d'aménagement signée le 23 mai 2005 avec TERRITOIRES relative à la réalisation de la ZAC.
**VU** l'avenant n° 1 approuvé par délibération en date du 07 janvier 2008,
**VU** l'avenant n° 2 approuvé par délibération en date du 11 avril 2008,
**VU** l'avenant n° 3 approuvé par délibération en date du 12 janvier 2010,
**VU** l'avenant n° 4 approuvé par délibération en date du 25 mars 2013,
**VU** l'avenant n° 5 approuvé par délibération en date du 14 juin 2013,
**VU** l'avenant n° 6 approuvé par délibération n°2016.11.92 en date du 21 novembre 2016,
**VU** l'avenant n°7 approuvé par délibération n°2022.052 en date du 21 novembre 2022,

Ces avenants ont eu pour objet de préciser le montant de la participation à la Commune (avenants 1 à 4) et de prolonger la durée de validité de la concession d'aménagement (avenants 5 à 7), et l'avenant n°7 jusqu'au 31 décembre 2026 afin de clore le programme des constructions de la ZAC.
Le projet de la ZAC des Grands Sillons prévoit la réalisation de 288 logements et la commercialisation de 6.7 ha environ de terrains destinés aux activités économiques.
Au 31/12/2024, 93 % des terrains étaient maîtrisés, avec environ 1 ha restant à acquérir à la Commune et au CCAS.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500887-20251215-DEL2025_057-DE

Compte tenu du calendrier des travaux de viabilisation des 47 lots restant à commercialiser, du ralentissement du rythme de cette commercialisation, le terme de la concession fixée au 31/12/2026 ne permettra pas d'achever l'opération de la ZAC des Grands Sillons. Par ailleurs le dernier bilan prévisionnel approuvé ne prévoyait pas certains travaux nécessaires sur les parcelles à acquérir auprès de la Commune.

Aussi, un avenant n° 8 est proposé pour prolonger la concession d'aménagement jusqu'au 31/12/2029, ainsi que l'augmentation de la participation communale.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 23 de cette convention, l'aménageur adresse annuellement à la collectivité, un compte-rendu présentant les évolutions physiques et financières de l'opération depuis l'approbation du précédent compte-rendu financier.

Ce compte-rendu annuel à la collectivité arrêté au 31/12/2024 présente un bilan d'opération de 12 941 109, 00 € HT contre 12 431 532 HT au 31/12/2023.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la signature de l'avenant n° 8 tel que présenté,
- **APPROUVE** le compte rendu annuel à la collectivité locale au 31/12/2024 tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré en séance le 15 décembre 2025

Le Maire,
Alain PRIGENT

